

FORMATION QUALIPAC : POMPES À CHALEUR

À noter que l'obtention de l'agrément RGE nécessite la réussite aux épreuves
et le dépôt d'un dossier de demande d'agrément

S14-35

RGE

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Mettre en avant le concept de la PAC (technologie éprouvée, faible coût d'exploitation, confort, etc.). Permettre aux participants de proposer, vendre et mettre en œuvre ce type d'installation ; leur offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en œuvre.

PERSONNES CONCERNÉES :

Le stage concerne les responsables d'entreprise, les artisans, toute personne chargée de projet PAC.

PROGRAMME :

Formation théorique (21h00)

- Généralités
- Marché et Contexte français
- Fonctionnement et ressources
- Géothermie
- Technologie d'une PAC
- Fluides frigorigènes
- Phénomènes physiques
- Emission de chaleur
- Applications disponibles
- Autre application

Formation pratique et technologique (14h00)

- Mise en œuvre
- Dimensionnement
- Emetteurs
- Options possibles
- Mise en service
- Maintenance
- Coûts
- Choix d'une solution
- Règlements et normes

DURÉE :

35 heures (5 jours)

EFFECTIF :

6 personnes minimum
12 personnes maximum

PRÉ-REQUIS :

Maîtriser l'installation des équipements sanitaires et de chauffage courants

INTERVENANT :

Formateur agréé Qualit' EnR

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours
Projection sur écran par croquis et schémas
Echanges d'expérience

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Évaluation théorique (QCM) et pratique

NATURE DE LA SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de réussite
Attestation de stage

MOYEN DE SUIVI DE LA FORMATION :

Feuille de présence

PROGRAMME DE FINANCEMENT FEEBAT :
Mod_PAC « Pompe à chaleur en habitat
individuel »



COPROTEC - Service Formation

12, impasse Montgolfier - 68127 STE CROIX EN PLAINE



03 69 28 89 00



contact@coprotec.net

CO PRO TEC

